



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection
Pédagogique
Régionale

Bordeaux, le 29 août 2025

Réf :
Lettre 1 25-26 NL

Fabienne SALLETTE
Frédéric BLANC
Bruno FORESTIER
IA-IPR de SVT

Affaire suivie par :
Fabienne SALLETTE
Frédéric BLANC
Bruno FORESTIER
IA-IPR de SVT

à

Mél : fabienne.sallette@ac-bordeaux.fr
frederic.blanc@ac-bordeaux.fr
bruno.forestier@ac-bordeaux.fr

Mesdames, Messieurs les professeurs et personnels
de laboratoire de de SVT
S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements

Objet : Lettre de rentrée SVT

Nous espérons que cette lettre de rentrée vous trouvera reposés par les congés d'été, nous souhaitons la bienvenue aux collègues qui rejoignent notre académie et une excellente rentrée scolaire à toutes et tous.

Comme chaque année, nous adressons nos meilleurs vœux à celles et ceux qui ont fait valoir leur droit à la retraite, d'Angresse à Terrasson en passant par le Taillan...

Au niveau des corps d'inspection, Bruno Forestier assure toujours le pilotage académique du CAESCE et Fabienne Sallette a été chargée par M. le Recteur d'assurer la rédaction du nouveau projet académique. Notre équipe sera ainsi à nouveau soutenue dans son action par Bertrand Duval et Pierre-Yves Hiquet qui bénéficient de quelques heures d'aide à l'inspection.

Quelques données.

Epreuve écrite de spécialité SVT 2024	sujet 1	9.73/ 15
	sujet 2	9.15/ 15
Moyenne académique ECE 2024.		3.87/ 5

Déroulement et recommandations pour l'année scolaire 2025-2026.

Cette année sera la première de la mise en œuvre du programme EVAR-EVARs. Vous savez que notre discipline reste fortement impliquée sur ces enjeux de formation, il importe que les autres enseignements contribuent également à sa mise en œuvre. Nous vous demandons de consulter l'annexe 1 dédiée à ce programme, annexe qui sera jointe aux lettres de rentrée de toutes les disciplines.

L'approche par compétences des apprentissages reste une priorité, et ce, indépendamment des évolutions des modalités d'attribution du DNB. En effet, cette démarche vous permet de mieux cerner les réussites et les difficultés rencontrées dans les apprentissages, vous permettant ainsi de renseigner les familles et les élèves, et d'accompagner ces derniers dans leur parcours d'orientation. Cette approche est indispensable à la progression de tous.

Vous êtes nombreux à vous questionner sur l'usage de l'Intelligence Artificielle aussi bien par vous dans le cadre professionnel, que par les élèves. Dans ce contexte, nous allons développer des temps d'échanges et de réflexions avec les acteurs du groupe ressource disciplinaire. Ces rencontres s'effectueront en distanciel, à raison d'une à deux heures par période scolaire. Pour des raisons de contraintes techniques, vous serez tous inscrits d'office à ces formations, tant les collègues du public que du privé. Bien sûr, seuls les collègues intéressés y participeront. Pour répondre au mieux à vos besoins, nous vous invitons, en amont de chaque

rencontre, à poser vos éventuelles questions ou à proposer des thèmes de travail, via le lien :
<https://questionnaire.apps.education.fr/visualizer/5Auhwuv587PAf7qEY>

Pour les professeurs titulaires, les inspections sont réalisées à l'occasion des temps de titularisation ou des rendez-vous de carrière. Pour autant, si vous souhaitez bénéficier d'un conseil, d'une actualisation de votre bilan de compétences professionnelles, ou nous présenter des dispositifs ou activités que vous mettez en place et sur lesquels vous souhaitez un regard externe, n'hésitez pas à nous solliciter pour une visite conseil.

Vous trouverez en annexe de cette lettre diverses informations, notamment concernant les modalités d'inspection.

Nous vous remercions de diffuser largement ces informations au sein du laboratoire.
Restant à votre écoute, nous vous prions de recevoir l'expression de notre cordial dévouement.

Fabienne SALLETTE

Frédéric BLANC

Bruno FORESTIER

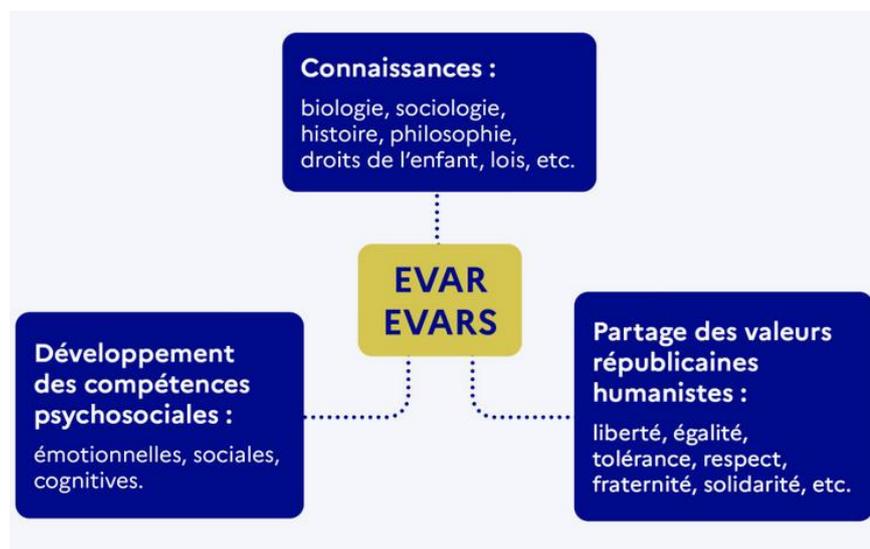


L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional

Bruno FORESTIER

Annexe 1 : EVAR - EVARS

Le programme EVAR (Education à la vie affective et relationnelle) – EVARS (Education à la vie affective et relationnelle et à la sexualité) publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports le 6 février 2025, est construit en deux étapes de l'école maternelle et élémentaire (EVAR) puis au collège et au lycée (EVARS) avec, en objectif prioritaire, la protection des enfants.



Le programme EVAR-EVARS vise à transmettre des valeurs fondamentales, républicaines : respect de soi et des autres, lutte contre toutes les discriminations et les violences, la protection des droits humains, l'égalité entre les filles et les garçons ... Il apporte aussi les connaissances nécessaires à cette éducation, fondées sur des données scientifiques. Il s'appuie sur le développement des compétences psychosociales. Sa mise en œuvre s'inscrit dans l'école promotrice de santé (EPSa). Nous sommes donc tous concernés par les enjeux de ce programme.

Le programme indique les contenus notionnels et les compétences à développer lors de 3 séances annuelles possiblement de 2 heures, par niveau de classe dans le second degré. Les modalités dans le premier degré, diffèrent et se déclinent plutôt sous forme d'une intégration des contenus dans les différents temps de l'élève à l'école, à la discrétion de l'enseignant. En complément de ces séances, l'implication de toutes les disciplines est attendue en lien bien sûr avec leurs programmes respectifs. Chaque discipline peut ainsi contribuer à la construction des notions et au développement de compétences du programme EVARS.

Au sein de chaque école et établissement, une réflexion collégiale impliquant des membres de la communauté éducative, des professeurs en priorité mais aussi des personnels sociaux et de santé, doit permettre la mise en œuvre de ce programme sous la direction du chef d'établissement. Il s'agit de construire un projet pédagogique de mise en œuvre garantissant la progressivité et la complémentarité de cet enseignement, en tenant compte de la contribution de chacun déjà en place et en associant le maximum de disciplines.

Annexe 2 : l'inspection

Sabine CAROTTI, Inspectrice Générale de l'Education Nationale est la doyenne du groupe STVST.
Bertrand PAJOT, Inspecteur Général de l'Education Nationale, a en responsabilité notre académie.
Les responsabilités de l'inspection pédagogique régionale se répartissent comme suit :

Zones d'animation pédagogique	Inspecteur
33 : Arcachon, Lormont-Cenon-Bègles, Libourne, Médoc. 40 : Dax et Parentis.	F. SALLETTE fabienne.sallette@ac-bordeaux.fr
33 : Bordeaux Centre et Sud Gironde- Entre deux Mers, Blaye 40 : Mont de Marsan 47 : Ensemble du département 64 : Ensemble du département	F. BLANC frederic.blanc2@ac-bordeaux.fr
24 : ensemble du département 33 : Bordeaux Nord, Mérignac-Pessac, Talence.	B. FORESTIER bruno.forestier@ac-bordeaux.fr

Lors des inspections et visites conseils, nos observations reposent sur les textes de référence suivants :

- **Le Décret n°2014-940 du 20 août 2014 définissant les missions des enseignants :**
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029390906&categorieLien=id>
- **Le BO N° 30 du 25 juillet 2013 :** Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professeur et de l'éducation
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?pid_bo=29743

Dans ce cadre, nous vous invitons à nous fournir les documents suivants :

- le cahier de textes de la classe ;
- une programmation annuelle et les programmations de cycles en collège ;
- les progressions pédagogiques ;
- des exemplaires d'énoncés d'évaluations (formative, sommative) dans chacun des niveaux ;
- deux cahiers ou classeurs d'élèves de qualité différente, dans chacun des niveaux enseignés.
- tout document ou élément que vous jugerez pertinent de nous présenter pour témoigner de votre implication dans des projets transversaux, éducatifs,

Au cours de l'observation de la séance, un intérêt particulier sera porté au **climat de classe, au sens des activités proposées, aux objectifs identifiés, au développement des compétences expérimentales, à la différenciation pédagogique, aux procédures d'évaluation et au développement de l'autonomie de l'élève.**

L'entretien individuel permettra d'aborder les pratiques pédagogiques de l'enseignant, le déroulement de sa carrière, sa contribution au projet d'établissement et d'établir un bilan d'étape sur la maîtrise des compétences professionnelles en lien avec le référentiel (**BO n° 30 du 25 juillet 2013**).

Nous vous rappelons par ailleurs l'intérêt pour votre carrière de remplir avec le plus grand soin les diverses rubriques vous concernant sur **iprof** :
<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/iprof/ServletIprof>

Annexe 3 : la formation

Formation continue des enseignants

Le Plan Académique de Formation 2025-2026 des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation peut être consulté à l'adresse suivante : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/sofia>

La campagne d'inscription pour les candidatures individuelles se fera directement sur GAIA. Nous vous communiquerons les liens pour vous permettre de vous pré-inscrire aux formations individuelles susceptibles de vous intéresser.

La Maison pour la science en Aquitaine (<http://www.maisons-pour-la-science.org/aquitaine>) propose des actions de développement professionnel aux enseignants du premier degré et du collège. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Mauricette MESGUICH, ingénieure de formation : mauricette.mesquich@maisons-pour-la-science.org

CAPES Interne.

Les inscriptions à la préparation restent ouvertes jusqu'à fin septembre. Pour tout renseignement utile, les collègues enseignants sous contrat intéressés peuvent contacter Mme Bonnet (myriam.bonnet@ac-bordeaux.fr) ou M Duval (bertrand.duval@ac-bordeaux.fr).

Les Inscriptions au concours s'effectuent courant du mois de septembre via le site : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>.

Agrégation Interne.

Informations concernant la préparation à l'agrégation interne : contacter Fabrice BOUCHET : fabrice.bouchet@ac-bordeaux.fr. [Pour cette année scolaire 2025-2026, les inscriptions sont closes et la formation est déjà entamée.](#)

CAER-Capes et CAER-PA.

Merci de vous adresser à Formiris pour connaître les modalités d'inscription aux préparations à ces concours.

Formation continue des Personnels techniques de laboratoire

Les personnels de laboratoire peuvent consulter les offres de formation à l'adresse suivante :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/sofia/nthem/treeview> rubrique ATSS

Annexe 4 : textes au JO et au BO

Objet	Contenu du texte	Référence
Programme EVAR-EVARS	<i>Site ministériel :</i> <i>Un programme ambitieux : éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité.</i>	https://www.education.gouv.fr/un-programme-ambitieux-eduquer-la-vie-affective-et-relationnelle-et-la-sexualite-416296